



Prestation compensatoire sous forme de capital

Par **qwilleran**, le **14/12/2008** à **10:45**

Lors de mon divorce, j'ai été marié 25 ans et j'ai eu 2 enfants, j'ai obtenu une prestation compensatoire sous forme de capital mais versée par paiement échelonnés sous 8 années. Le divorce était par consentement mutuel, nous avons chacun de notre côté refait notre vie. Mon mari savait que je vivait avec mon mari actuel depuis 5 ans et a très bien accepté de me verser la prestation compensatoire. Or, je me suis remariée avec mon ami et là mon ex mari m'a assigné en justice afin de faire supprimer la prestation compensatoire. En a t-il le droit ? De plus, j'a tout de suite contacter l'avocate qui m'avait représentée lors du divorce, elle a demandé à l'avocat de mon ex-mari de lui fournir les pièces. Pas de réponse. Elle a demandé un report d'audience qui a été fixé en janvier, mais toujours pas de réponse de la partie adverse. Pouvez vous me dire ce que cela signifie car j'ai terriblement peur, mon ex-mari avait déjà fait traîner notre divorce pendant 7 ans. Je vous remercie pour vos réponses